

Séance du mardi 13 septembre 2022

Date de la convocation : mardi 06 septembre 2022

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-deux et le treize septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents : 45

**Présents non votants :
6**

Représentés : 5

Votants : 44

Présents votants : Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Sylvie DAILLY, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, David GABRIEL, Hervé GAND, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Raymond LECLERC, Lidwine LINARD, Séverine MACINOT, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS

Représentés : Christian BAZART, Katya CHASSEIGNE, Vincent LOMBART, Mireille MOREL, Sylvain OBARA

Excusés : Jean-Louis ADRIAN, Didier CHASSEIGNE, Viviane DOLIZY, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Pierre-Louis MOLITOR, Anne RAMAND, Marie-Pierre VERDUN

Absents : Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Patrice DEFOULOY, Béatrice DENIS, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Nicolas MAURER, Nathalie MEUNIER, Céline PHILIPPOT, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Brigitte WEISSE, Cyril WEISSE, Francis WITZ, Dominique PICHELIN

Secrétaire de séance : Dania KLEIN

**DE_2022_072 - Objet : Etudes pour la réhabilitation de la déchèterie de Vaubécourt -
Demande de subvention auprès du Département de la Meuse**

RF PREFECTURE DE BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/09/2022 055-200066140-20220913-DE_2022_072-DE

Vu le CGCT,

Vu l'arrêté du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-1 (Installations de collecte de déchets dangereux apportés par leur producteur initial)

Vu l'arrêté du 27/03/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2710-2 (Installations de collecte de déchets non dangereux apportés par leur producteur initial)

Vu la décision de l'assemblée départementale du 12 mai 2022 à la politique d'aides en matière de déchets du département,

Vu les comités de pilotage sur la réhabilitation de la déchèterie de Vaubécourt réunis le 4 mai, le 16 juin et le 3 août 2022,

La présidente expose,

Les déchèteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. A ce titre, elles répondent à une réglementation sévère pour écarter tout risque de danger pour l'environnement et les personnes. Les travaux envisagés vont augmenter la capacité d'accueil des déchets non dangereux sur le site dépassant le seuil des 300 m³ autorisé sous le régime de la déclaration. Dans ce contexte, la collectivité souhaite recruter :

- Un maître d'œuvre pour consolider le projet, du chiffrage financier au suivi et la réception des travaux.
- Des bureaux d'étude pour la réactualisation du dossier au titre des ICPE et études complémentaires (audit, flux thermiques, zones humides, ...)

POSTES DES DEPENSES	MONTANT HT	TOTAL TTC
Maitrise d'œuvre	11 805 €	14 166 €
Montage du dossier ICPE	8 500 €	10 200 €
Etudes complémentaires (Audit, Flux thermiques, zones humides ...)	7 900 €	9 480 €
TOTAL	28 205 €	33 846 €

Le département de la Meuse subventionne l'ensemble des études à hauteur de 40% avec une bonification de 10 % pour les collectivités adhérentes au SMET soit une aide attendue de 14 102,50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le recrutement d'un maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Vaubécourt, des organismes nécessaires au montage du dossier ICPE et des études complémentaires,
- D'ENGAGER toutes les dépenses liées à ces opérations pour un montant prévisionnel de 28 250 € HT
- DE SOLLICITER le Département pour une aide allouée à un taux maximum de 50 % du montant de l'ensemble des études soit 14 102,50 €, selon la politique d'aide financière accordées aux EPCI en matière de déchets
- DE PRECISER que les dépenses sont inscrites au budget annexe des Ordures Ménagères 2022
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- D'AUTORISER la Présidente à déposer le dossier de demande de subvention auprès du département et à signer tous les documents relatifs à ces opérations

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 septembre 2022 et publié ou notifié le 21 septembre 2022
--

La Présidente,
Madame AUBRY Martine